



Ordonnance de télécom CRTC 2011-393

Version PDF

Ottawa, le 23 juin 2011

Le Conseil **approuve de manière définitive** la demande tarifaire suivante. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Norouestel Inc.	876	le 28 avril 2011

Secrétaire général